









Amicale Du Nid Rhône

A.C.T.E.S. (Action et Concertation contre le Trafic et l'Esclavage Sexuel)



La traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle

Le cas de la Moldavie

Février 2006











Document réalisé par Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme dans le cadre du projet ACTES

Organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès de l'Organisation des Nations Unies 16 avenue Berthelot 69007 Lyon France Tel: (33) 4 37 37 10 11 Fax: (33) 4 78 61 17.45 agir-ensemble@aedh.org www.aedh.org

- SOMMAIRE -

Présentation du projet4
1. Bref état des lieux du trafic des êtres humains en Moldavie.6
1.1. La Moldavie, un contexte national propice à la traite des êtres humains6
1.2. Le trafic des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle en Moldavie7
2. La législation moldave relative au trafic des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle8
2.1 Les Conventions internationales ratifiées par la Bulgarie visant à lutter contre le trafic des êtres humains8
2.2 La législation moldave en matière de lutte contre le trafic des êtres humains9
2.3 La législation moldave en matière de protection et d'assistance des victimes de trafic10
2.4 La coopération franco-moldave en matière de lutte contre le trafic11
3. La prévention du trafic et la sensibilisation du public11
4. Les dispositifs d'assistance aux victimes de la traite12
4.1. Les dispositifs d'identification et d'orientation des victimes12
4.2. L'accompagnement social des victimes de la traite14
5. ONG et organisations internationales et gouvernementales oeuvrant en Moldavie pour la lutte contre le trafic des êtres humains et l'assistance aux victimes
5.1. Les organisations non gouvernementales moldaves16
5.2. Les organisations internationales et nationales18
Carte de la Moldavie19

Présentation du projet

Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme est une organisation non gouvernementale à vocation internationale, basée à Lyon et dotée du statut consultatif auprès de l'ONU. Ses objectifs sont de promouvoir et de défendre le respect des libertés fondamentales et de la dignité humaine, notamment en apportant son soutien à des associations locales de défense des droits de l'Homme à travers le monde.

Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme est porteur du projet A.C.T.E.S. (Action et Concertation contre le Trafic et l'Esclavage Sexuel) qui a pour objectif de mener, dans la région Rhône-Alpes, une expérience pilote visant à lutter contre la traite des femmes originaires des pays d'Europe centrale et orientale contraintes à la prostitution, et à faciliter leur insertion sociale et professionnelle en France ou leur retour volontaire dans leur pays d'origine, dans de bonnes conditions d'accompagnement.

D'après les chiffres de l'Office Central de Répression du Trafic des Etres Humains (OCRTEH), à Lyon, en 2005, 52% des 285 prostituées étrangères contrôlées par la police et 86 % des 42 personnes mises en cause pour proxénétisme étaient originaires des pays d'Europe centrale et orientale.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du programme européen EQUAL du Fonds Social Européen. Il s'inscrit sur la ligne I de ce programme (« Lutte contre le trafic des êtres humains »), dont l'objectif est de « lutter contre l'esclavage moderne, qu'il soit sexuel, domestique ou économique en favorisant une insertion socioprofessionnelle durable des victimes du trafic des êtres humains».

Le projet ACTES est réalisé en partenariat avec l'Amicale du Nid Rhône, le Barreau de Lyon, ALPES et Envie Rhône. Un partenariat transnational a également été établi avec les projets EQUAL PARADE (France, région PACA), Scofinando (Italie), Diritto d'Accesso (Italie) et DAFNE (Slovaquie).

Ce projet bénéficie par ailleurs du soutien financier du Ministère de la Justice, de la DRTEFP, de la DDASS, de la DRDFE, de la Région Rhône-Alpes, de la Ville de Lyon.

Ce programme s'articule autour de trois principaux axes de travail :

- comprendre le phénomène du trafic des femmes,
- faciliter la concertation entre les acteurs institutionnels et associatifs concernés,
- proposer aux victimes un dispositif d'accompagnement individualisé.

Dans le cadre du travail de concertation prévu par le projet ACTES, Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme s'efforce de développer des liens de partenariat avec des organismes en charge de la prévention du trafic et de l'accompagnement des victimes du trafic dans leur pays d'origine. Afin d'appréhender le phénomène du trafic dans sa globalité, il apparaît en effet indispensable d'ériger des ponts entre les zones de destination des victimes du trafic et leurs pays d'origine.

Un réseau Est/Ouest est constitué, comprenant d'une part les acteurs situés en région Rhône-Alpes et d'autre part les acteurs des pays d'origine ou de transit des femmes victimes de la traite. L'objectif de ce réseau est de favoriser l'échange d'informations et de bonnes pratiques dans la lutte contre le trafic et l'assistance aux femmes victimes de la traite, de manière à renforcer l'efficacité des dispositifs existants dans les pays de destination et d'origine des victimes.

Quelques mois après la mise en œuvre de ce projet, la Roumanie est apparue comme l'un des principaux pays d'origine des femmes victimes de trafic prises en charge par le dispositif proposé par A.C.T.E.S. Suite à ce constat et en raison des affinités culturelles, historiques et linguistiques de la Roumanie et de la Moldavie¹, ces deux pays ont été choisis comme destination de la première mission entreprise dans le cadre du projet A.C.T.E.S. en février 2006. Une seconde mission s'est déroulée en Bulgarie fin septembre 2006, et une troisième en Ukraine en juin 2007.

Quatre documents ont été élaborés à l'issue de ces missions, présentant de manière succincte mais aussi précise que possible la situation du trafic dans ces pays, la législation en vigueur contre la traite, les dispositifs d'assistance aux victimes de la traite et indiquant les coordonnées des ONG et organisations internationales travaillant sur cette problématique, identifiées dans la cadre du projet ACTES en Roumanie, en Moldavie, en Bulgarie et en Ukraine.

Le document présenté ici fait état des informations collectées concernant la Moldavie.

¹ La difficulté récurrente à identifier précisément l'origine géographique des victimes qui se réclament parfois tour à tour de l'un des deux pays – elles sont très souvent originaire de la région roumaine frontalière de la Moldavie, également appelée Moldavie – ont incité les partenaires du projet A.C.T.E.S. à réaliser une mission simultanée dans ces deux pays.

1. Bref état des lieux du trafic des êtres humains en Moldavie

1.1. La Moldavie, un contexte national propice à la traite des êtres humains

La Moldavie est un pays d'Europe orientale, dont le territoire couvre 33 843 km² et dont la population est estimée à 4.4 millions d'habitants. 46% de ses habitants vivent en ville et un tiers de la population urbaine se concentre dans la capitale, Chisinau.

Après la chute de l'URSS, la Moldavie a entrepris un programme de réformes économiques ambitieux et s'est placée sous la tutelle du FMI. Le pays a renoué en 2000 avec un taux de croissance positif, qui est resté soutenu, aux alentours de 6%.

Malgré cela, la Moldavie reste en 2006 l'un des pays européens les plus pauvres et lourdement endetté. Pour comparaison, en 2005, le PIB par habitant en Roumanie était de 3590 \$ et de 862 \$ en Moldavie. Le très bas niveau des revenus et le chômage incitent la population à partir travailler à l'étranger, en Europe occidentale notamment, le plus souvent de façon illégale. Le taux d'émigration serait de 30 à 40% de la population.

Cet environnement économique constitue un facteur important du développement du trafic des êtres humains, auquel s'ajoute un second facteur considérable : la corruption. Elle est très répandue en Moldavie, comme en Roumanie : des policiers et des douaniers sont impliqués dans le trafic en amont et les magistrats, largement sous rémunérés, peuvent être corrompus pour abandonner les poursuites engagées à l'encontre des trafiquants. La Moldavie présente donc un environnement propice au développement du trafic.

La question de l'intégration de la Moldavie à l'Union Européenne n'est pas à l'ordre du jour. Toutefois, les autorités affichent depuis quatre ans un fort engagement pro-européen et ont adopté en février 2005 le plan d'action UE-Moldavie dans le cadre de la politique européenne de voisinage. Ce plan définit les objectifs stratégiques de la coopération entre la Moldavie et l'UE. L'un d'eux concerne la lutte contre le trafic des êtres humains.

1.2. Le trafic des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle en Moldavie

La Moldavie est l'un des principaux pays des Balkans dont sont originaires les victimes de trafic à des fins d'exploitation sexuelle vers l'Europe occidentale. Les pays du sud-est de l'Europe (Albanie, Kosovo, Macédoine, Bosnie-Herzégovine et même Italie), qui étaient les pays de destination traditionnels du trafic en provenance de Moldavie, ont été supplantés par de nouvelles destinations : la Turquie, la Russie et le Moyen-Orient (Emirats Arabes Unis et Israël). Dans une très faible mesure la Moldavie est un pays de transit de victimes de trafic.

Les méthodes de recrutement :

- par l'intermédiaire d'une offre d'emploi ou d'une bourse d'étude à l'étranger, proposée par des connaissances de la victime ou de son entourage, parue dans les annonces de la presse locale ou diffusée par affichage :
- brefs délais de réflexion laissés aux victimes.
- démarches administratives assurées par le recruteur,
- départ individuel ou collectif.
- des cas d'enlèvement ou de vente des femmes à des réseaux, la plupart du temps par un proche, son signalés, bien que plus rares (une femme peut être vendue 50 \$ par son petit ami).
 - → En 2004, plus de 60% des recruteurs étaient des femmes.

Profil des victimes de trafic à des fins d'exploitation sexuelle :

Les victimes sont :

- principalement des femmes âgées de 18 à 25 ans,
- des mineurs, pour 10% d'entre elles,
- majoritairement originaires des régions de Chisinau, Cahul au sud, Balti au nord et Ungheni près de la frontière roumaine
- dans une situation économique difficile (sans emploi ou disposant de faibles revenus),
- 30 % issues de la classe moyenne, et dans de nombreux cas ont un niveau d'éducation égal voire supérieur à la moyenne nationale,
- souvent issues d'un milieu familial où la violence et l'alcoolisme étaient présents,
- d'après l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), 3 % seulement avaient connaissance du fait qu'elles devraient se prostituer à l'étranger, mais ont été trompées sur la durée et les

conditions de prostitution (retrait du passeport, confiscation des gains, violences, nombre de clients élevé, etc.)

- → Il est difficile de **chiffrer le trafic** des femmes moldaves à des fins d'exploitation sexuelle. Les explications :
 - Il s'agit d'un phénomène clandestin et criminel.
 - Les seuls chiffres disponibles sont : le nombre de victimes accueillies par l'OIM depuis 2000 à Chisinau : 1760.
 - Aucun chiffre n'est disponible concernant les victimes encore entre les mains des réseaux et celles rentrant en Moldavie en dehors de tout dispositif d'accompagnement.
 - Une indication de l'ampleur réelle du trafic peut être révélée par le nombre d'appels reçus par l'association la Strada à Chisinau entre le 1^{er} septembre 2001 et le 1^{er} décembre 2004 ayant trait à la migration ou à l'assistance des personnes victimes de trafic : 12 274.
- → Le « re-trafic » (cas de victimes de trafic rapatriées retombant antre les mains des réseaux) est difficile à chiffrer. Il constitue un phénomène communément répandu.
 - 2. La législation moldave relative au trafic des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle.
 - 2.1 Les Conventions internationales ratifiées par la Bulgarie visant à lutter contre le trafic des êtres humains

Convention des Nations Unies contre le crime transnational organisé et son protocole additionnel dit « Protocole de Palerme » (15 novembre 2000)

- Ratifiée le 16 septembre 2006.
- Permet une meilleure protection des personnes subissant la traite. Reconnaissance du statut de victimes à des personnes qui n'auraient pas été soumises par force mais par abus de leur vulnérabilité.

Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains (16 mai 2005).

- La Moldavie est la première à l'avoir ratifiée, en mai 2006.
- Axée essentiellement sur la protection des victimes de la traite et la sauvegarde de leurs droits.

2.2 La législation moldave en matière de lutte contre le trafic des êtres humains

Premiers pas législatifs en 2001 et progression

- 2001: Mise en place d'un service national de la migration.
 Adoption de la première loi incriminant le trafic des êtres humains.
- 2002 : Mise sur pied d'une direction de la lutte contre le trafic des êtres humains au sein du Ministère des Affaires Etrangères.
- Avril 2002 : Réforme du Code Pénal (entrée en vigueur en juin 2003) : modification de la première définition de la traite des êtres humains donnée par la loi de 2001 : suppression, dans la définition, des notions d'abus de confiance et de tromperie, parmi les moyens employés par les trafiquants. L'infraction de trafic des êtres humains ne pouvait donc plus être reconnue si le consentement de la victime avait été obtenu grâce à l'utilisation d'un de ses deux moyens. Un important travail de lobbying mené par les ONG a permis la modification de la loi.

La nouvelle loi n°241-XVI du 20 octobre 2005 : loi de prévention et de lutte contre le trafic des êtres humains

- Définition du trafic conforme au Protocole de Palerme : réintégration des notions d'abus de confiance et de tromperie.
- Article 2 §1 : « le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil d'une personne, en recourant à la menace ou à l'utilisation de la force ou d'autres formes de contrainte, à l'enlèvement, la fraude, la tromperie, ou à l'abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou en donnant ou en recevant de l'argent ou d'autres avantages de quelque sorte que ce soit, afin d'obtenir le consentement d'une personne qui a le contrôle sur une autre personne avec l'intention d'exploiter cette dernière».
- Article 2 §3 : « le consentement de la victime du trafic des êtres humains (...)
 est hors de propos lorsqu'une des contraintes spécifiées dans le §1 est
 employée ».
- Mise en place d'un Plan National qui préconise un travail commun et conjoint des autorités administratives, des organisations internationales, des ONG et des autres acteurs de la société civile.

- Mise sur pied d'une Commission nationale chargée de coordonner les activités et la coopération des différents acteurs cités ci-dessus en matière de prévention et de lutte contre le trafic.
- Etablissement des peines encourues par les trafiquants par le Code Pénal, à l'article 165 : de 7 à 25 ans de prison (voire la perpétuité lors de trafic d'enfants), accompagnés de la perte de certains droits (occuper certains postes, exercer certaines activités pendant 2 à 5 ans).

2.3 La législation moldave en matière de protection et d'assistance des victimes de trafic

La loi d'octobre 2005 (Chapitre III)

- L'article 17 prévoit la mise en place de centres d'accueil offrant des conditions d'hébergement décentes, l'assistance, la sécurité et la protection aux victimes, qui seront créés par l'Etat, par des ONG ou par des organisations internationales.
- Art. 20 : reconnaissance de la vulnérabilité de la victime à laquelle doit être offerte une assistance physique, psychologique et sociale à travers des mesures spécialisées.
- Art. 21 : protection de la confidentialité de la vie privée des victimes.

Loi n°1458 (26 mars 1998) amendée en mai 2001 par la loi n°126

Elle constitue la réglementation la plus importante en terme de protection policière. Elle est applicable aux victimes de trafic des êtres humains qui agissent en tant que témoins. Elle prévoit :

- Une protection des victimes et des témoins qui participent aux recherches, aux poursuites et à la résolution d'une affaire criminelle (en cas de menace de mort, de violence, de destruction des biens, etc.)
- Des mesures ordinaires et extraordinaires de protection (dissimulation des données personnelles, changement d'identité du témoin et de ses papiers).

2.4 La coopération franco-moldave en matière de lutte contre le trafic

La coopération franco-moldave n'est pas particulièrement développée comparée aux relations franco-bulgares ou franco-roumaines. Il existe une coopération bilatérale, toutefois l'action spécifique en matière de lutte contre le trafic reste mince.

Elle peut être identifiée au niveau de la coopération institutionnelle de 2006 dans le renforcement des capacités de formation de la douane. Ce projet a pour but de contribuer à former des cadres douaniers moldaves en leur permettant d'effectuer une année de formation à l'école des douanes de Tourcoing.

3. La prévention du trafic et la sensibilisation du public

➤ Le rôle de l'Etat

Le Plan National pour prévenir et lutter contre le trafic des êtres humains de Moldavie, adopté en août 2005, est basé sur l'identification des meilleures pratiques régionales et doit être développé avec le soutien actif des ONG. Les deux axes du plan en matière de prévention sont la sensibilisation et l'éducation, d'une part, et la réduction de la vulnérabilité des victimes, d'autre part.

➤ Les actions des ONG

Les ONG et les organisations internationales ont conduit en 2005 la majeure partie des campagnes de sensibilisation et de prévention contre le trafic des êtres humains, avec une participation périodique du gouvernement. Les ONG s'efforcent d'atteindre les victimes potentielles des zones rurales et mènent des campagnes éducatives dans les écoles. Elles coopèrent avec d'autres acteurs : le personnel scolaire, les étudiants, les institutions locales, la police, les prêtres, d'autres ONG...

Quelques exemples d'actions de prévention menées par des ONG :

 Le Centre de Prévention du Trafic des Femmes (CPTF) collabore avec les médias afin d'amplifier ses campagnes de sensibilisation: 17 programmes fournissant des informations sur le trafic et soutenant directement les victimes qui sollicitent son aide

- ont été diffusés en 2004 et 52 en 2005. D'autre part, depuis 2001, le CPTF a organisé 2292 séminaires dont le nombre de bénéficiaires directs s'élève à 40 188. 65% des ces séminaires ont eu lieu dans les zones rurales.
- La Strada met en œuvre de nombreuses campagnes de prévention au niveau national.
- → L'objectif principal de ces campagnes est d'informer largement la population sur les modes de recrutements et les risques de trafic. Il s'agit également de faire un travail de sensibilisation afin de faciliter la réinsertion des victimes dans la société moldave et dans leur famille. La prostitution, le trafic et l'exploitation sexuelle sont des sujets tabous en Moldavie. Les victimes rapatriées sont stigmatisées et le plus souvent rejetées par leur famille. Cela constitue un obstacle majeur au retour des victimes dans leur pays. Les associations tentent de modifier les mentalités et de rompre le tabou en informant sur le sujet

4. Les dispositifs d'assistance aux victimes de la traite

4.1. Les dispositifs d'identification et d'orientation des victimes

➤ <u>Le rôle de l'Etat</u>

- Absence d'organisation formelle chargée de l'orientation des victimes et de la centralisation de l'information sur les victimes.
- Art. 15 (loi du 20 octobre 2005) : « l'identification des victimes de trafic des êtres humains doit être effectuée par les autorités publiques compétentes avec le support des ONG ou par des ONG qui, sur des bases raisonnables, croient qu'une personne est victime d'un tel trafic».
- Constitution d'équipes pluridisciplinaires au niveau local, formées à l'identification et à l'orientation des victimes par la Strada, prévue par le Plan Nation d'août 2005.
- Identification des victimes au moyen des lignes d'appel téléphoniques (*helplines*) : deux lignes gérées par le CPTF (à Chisinau et Ungheni) et une ligne gérée par la Strada à Chisinau (créée en 2001, gratuite, elle permet un fort taux d'identification).

➤ L'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM)

Les victimes sont également identifiées et orientées par le bureau de l'OIM de Chisinau (ouvert en 2000) et par certaines ONG locales.

- Prise en charge de l'aide au retour en lien avec le bureau de l'OIM de pays de destination (sauf en France où l'ANAEM intervient directement sur ces questions). Une fiche individuelle est établie en amont sur la situation de la victime.
- Accueil à l'aéroport, assistance lors de sa première déclaration à la police et orientation vers le centre d'accueil de l'OIM (capacité d'accueil : 12 personnes pour 6 mois maximum et 4 places d'accueil d'urgence, pour 2 semaines), puis vers la famille lorsque cela est possible, après vérification des conditions de sécurité.
- Evaluation de l'état de santé, bilan psychologique de la victime, information sur ses droits et sur les associations offrant un accompagnement en vue de sa réinsertion.
- L'OIM coordonne au niveau national un réseau d'ONG locales, et oriente les victimes vers les interlocuteurs compétents, adaptés à leurs situations spécifiques.
- ▶ L'Agence Nationale française d'Accueil des Etrangers et des Migrations (ANAEM)

L'ANAEM (ex-Office des Migrations Internationales) possède une représentation à Bucarest qui travaille sur la Moldavie.

- L'ANAEM travaille peu sur la question du trafic des êtres humains, mais a établi un partenariat avec une ONG moldave travaillant sur cette problématique : l'association Compasiune, basée à Costesti.
- Accueil à l'aéroport et orientation des victimes de trafic en France possible sur sollicitation d'une organisation française.

4.2. L'accompagnement social des victimes de la traite

➤ Le rôle de l'Etat

L'**Etat** moldave a pris plusieurs dispositions concernant l'accompagnement des victimes :

- L'article 16 de la loi du 20 octobre 2005 prévoit la réinsertion sociale de la victime, notamment grâce à la création de centres gérés par l'Etat.
- Le Ministère de l'Emploi finance un certain nombre de formations professionnelles à Chisinau, Cahul (sud) et Balti (nord). Selon les statistiques fournies par le centre de réintégration de l'OIM, 33% des victimes en 2005 avaient suivi ces cours.
- Depuis juin 2005 et l'amendement d'une loi sur l'emploi et la protection sociale, les victimes du trafic moldaves peuvent prétendre à une allocation mensuelle de l'Etat de 139 Lei (soit environ 10 dollars) pendant 9 mois pour rechercher un emploi.
- → En février 2006, lors de la mission effectuée en Moldavie, les mesures présentées dans les lois ou programmées dans le Plan de 2005, n'avaient pas encore été suivies d'effets dans la pratique. Il n'existait aucun centre d'accueil géré par l'Etat et aucun financement public n'avait été accordé à des ONG pour prendre en charge l'assistance aux victimes.

➤ Le rôle de l'ANAEM

L'ANAEM propose aux demandeurs d'asile déboutés et invités à quitter le territoire français une prise en charge du retour en Moldavie (coût du billet retour, accompagnement social, formation professionnelle, aide au démarrage de micro entreprises - 60 micro entreprises ont ainsi été créées en Moldavie-). Ces dispositions s'appliquent aux victimes de trafic moldaves ayant déposé une demande d'asile en France.

En ce qui concerne l'aide aux victimes de trafic des êtres humains, l'ANAEM travaille en partenariat avec l'association Compasiune.

➤ L'action des ONG

L'essentiel du travail est réalisé par les **ONG** locales, la plupart du temps en lien avec l'OIM.

Les principales composantes des programmes d'aide et de réinsertion sont :

- l'aide médicale (examens gynécologiques, test du VIH),
- l'assistance juridique,
- l'aide à l'obtention de nouveaux papiers d'identité,
- l'assistance psychologique,
- la médiation avec la famille.
- des programmes de réinsertion professionnelle (projet de réintégration scolaire, de formation ou d'orientation professionnelle).

Ces associations ne reçoivent aucun soutien financier national. Leurs moyens sont extrêmement disparates: certaines bénéficient de soutiens importants de gouvernements étrangers, c'est le cas du Centre de Prévention du Trafic des Femmes, mais dont le financement américain s'arrêtait en 2006; d'autres, comme Compasiune à Costesti, fonctionnent avec des fonds extrêmement limités. Elles insistent sur la nécessité pour l'Etat d'engager les moyens financiers correspondant à ses engagements dans le domaine de la lutte contre le trafic d'êtres humains et de la prise en charge des victimes.

Les associations rencontrées soulignent la difficulté pour les victimes du trafic de parvenir à se réinsérer en Moldavie, et les risques très élevés pour elles de retomber entre le mains des réseaux. Les victimes en général n'avouent pas à leur famille qu'elles ont été contraintes à la prostitution, de peur d'être rejetées. Leur retour est en général très difficile. Le travail de médiation avec les familles dans le cadre du retour des victimes est essentiel pour faciliter leur accueil et leur réinsertion, et éviter qu'elles ne retombent entre les mains des réseaux.

Parallèlement au travail d'insertion professionnelle, un accompagnement médical et psychologique des personnes s'avère indispensable compte tenu des violences subies au cours de la période d'exploitation sexuelle et du traumatisme psychologique qui en découle.

5. ONG et organisations internationales et gouvernementales oeuvrant en Moldavie pour la lutte contre le trafic des êtres humains et l'assistance aux victimes

5.1. <u>Les organisations non gouvernementales moldaves</u>

	Association "Femmes pour une société	
	contemporaine"	Association Compasiune
	(Association "Women for Contemporary Society")	
Mission	Prévenir le trafic et apporter une assistance juridique aux victimes du trafic des êtres humains et de l'esclavage moderne.	Améliorer les conditions de vie des personnes vulnérables et les protéger à travers la prévention de la migration et du trafic des êtres humains, le développement social de l'enfant et le soutien des personnes âgées.
Adresse	26/2 Bulgara street, MD 2001 Chisinau	9 St. Cel Mare street, village de Costeshti, province de Chisinau
Téléphone Fax	+ 373 691 88 291 + 373 227 59 129	+ 373 268 51391/51582
E-mail	afsc_moldova@yahoo.com	ong_compasiune@yahoo.com
Site Web	www.fscmd.org	
Contact	Veronica Lupu, Présidente, lupuveronica@hotmail.com, + 373 691 88 291	Eleane Mereacre, Présidente
Projets et activités relatifs au trafic	 Prévention et information Assistance juridique Création de centres de contacts et d'investigations dans les pays de destination (en projet) 	 Prévention et information Programme d'insertion professionnelle Création de micro-entreprises Soutien psychologique Clinique pour soigner les victimes de trafic Gestion d'un centre de jour pour les enfants victimes de trafic, doté d'un service d'éducation adapté.

	La Strada - Moldova	Association des femmes de carrière juridique - Centre de prévention du trafic des femmes
Mission	Promouvoir aux niveaux national et international les droits des personnes victimes du trafic des êtres humains.	Réduire le trafic des êtres humains en fournissant une assistance de qualité aux victimes de trafic et aux victimes potentielles, en renforçant la capacité des instances chargées de l'exécution de la loi et en organisant des campagnes de sensibilisation.
Adresse	Office 4, 82 31 August street, MD 2012, Chisinau	68 Bucuresti street, off. 304-310, MD 2012, Chisinau
Téléphone Fax	+ 373 22 23 49 06 + 373 22 23 49 06	+ 373 22 54 65 44 + 373 22 54 65 44
E-mail	ismoldova@ls.moldline.net	cptf@antitraffic.md
Site Web Helpline	www.lastrada.md 0 800 77777 (pour les appels nationaux) 373 22 23 33 09 (pour les appels depuis l'étranger)	www.antitraffic.md
Contact		Elena Balan, Assistante de projet
Projets et activités relatifs au trafic	 Prévention et éducation Activités éducatives auprès des personnes à risques et des groupes professionnels travaillant sur la question du trafic Elaboration et publication de supports éducatifs et méthodologiques sur la question du trafic Assistance sociale aux victimes de trafic Organisation de l'assistance de la victime Formation des professionnels, coopération avec les ONG et les structures gouvernementales Lobbying et information 	 Campagne de sensibilisation en collaboration avec des institutions locales Assistance aux victimes de trafic Hébergement Assistance sociale et psychologique Assistance judiciaire et administrative (établissement de papiers d'identité) Formation professionnelle Aide à la réinsertion professionnelle

5.2. <u>Les organisations internationales et nationales</u>

	Organisation Internationale pour les Migrations (OIM)	ANAEM- Agence Nationale de l'Accueil des Etrangers et des Migrations
Mission	L'OIM est une organisation intergouvernementale. Sa mission est de promouvoir une migration respectueuse de la dignité et du bien-être de l'être humain et d'encourager le développement social et économique par le biais de la migration.	L'ANAEM est un établissement public français chargé du service public de l'accueil des étrangers, ressortissants de pays tiers à l'Union Européenne, admis à séjourner durablement en France. Elle participe également à toutes actions administratives, sanitaires et sociales, relatives notamment au retour et à la réinsertion des étrangers dans leur pays d'origine.
Adresse	82, 31 August 1989 street, MD 2012, Chisinau	B-dul Dacia nr 93, secteur 2, Bucharest
Téléphone Fax	+ 373 22 23 29 40/41 + 373 22 23 28 62	+ 40 21 210 13 45 + 40 21 210 12 45
E-mail	vlutenco@iom.int	migratii@adslexpress.ro
Site Web	www.iom.int	www.anaem.social.fr
Contact	Victor Lutenco, Coordinateur des programmes de prévention et de lutte contre le trafic	
Projets et activités relatifs au trafic	 Prévention et information Protection (logement et assistance) Orientation et assistance médicale et juridique Aide au retour et réintégration des victimes Renforcement des capacités et recherche 	 Dispositifs d'aide au retour volontaire pour les étrangers en détresse sociale ou ayant reçu une invitation à quitter le territoire Mise en place de programmes de co- développement avec le soutien de l'Union Européenne en Moldavie et en Roumanie

Carte de la Moldavie

